Procès-Verbal de la séance
du conseil municipal du 15 octobre 2026

Président : Véronique de TIENDA
Présents : M. Pierre CORSIN, M. Frédéric DAUVERGNE, M. Didier RASTOUR, M. Daniel GELIN, M. Antonio AGUILAR, Mme Sylvie CALAUDI, Mme Laurence PROST, M. Laurent REVILLON

Absentes excusées : Mme Florence TAUPENOT ayant donné pouvoir à Mr Frédéric DAUVERGNE et Mme Amandine SAURY ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre CORSIN

Secrétaire de la séance : Mr Didier Rastour

Début de séance : 19h10 Fin de séance : 21h55

Le PV du précédent Conseil Municipal du 10 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1- RODP redevance occupation domaine public fibre
2- Achat épareuse (Château)
3- Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public d'eau potable 2025 (RPQS)
4- Point sur les affouages
5- Inauguration de la place du monument le 11 novembre
6- Questions diverses
Compte rendu réunion du SIRTOM
Compte rendu réunion du SIEHG
Point sur l'installation d'une Centrale photovoltaïque à La CRAS
Grange de Dîme
Aire de jeux du verger
Terrains de Vaux
Téléphone portable
Référent frelon

1-RODP Fibre (redevance occupation domaine public)

Considérant que l'occupation du domaine public routier et non routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevance,

DECIDE
Article 1 :

Les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télé-communication sont les suivants :

	Artères (en €/km)		Autres (sous-répartiteur…) (en €/m²)
	Souterraines	Aériennes	
Domaine public routier communal			
2023	46,95	62,60	31,30
2024	48,27	64,36	32,18
2025	48,65	64,87	32,44
2026	49,11	65,49	32,74
Domaine public non routier communal			
2023	1 564,90	1 564,90	1 017,19

2024	1 609,00	1 609,00	1 045,85
2025	1 621,82	1 621,82	1 054,18
2026	1 637,14	1 637,14	1 064,14

On entend par « artère » un fourreau souterrain contenant ou non des câbles ou l'ensemble des câbles tirés entre deux poteaux.

Article 2 :

Pour le réseau de fibre optique construit par le Département de Saône-et-Loire et exploité par la société BFC Fibre, les linéaires sont :

- Artères souterraines : 1 447 ml route de Saunat, chemin des Condemines.
- Artères aériennes : 643 ml : roue de Saunat, route fontaine de la chèvre, montée des Bousseaux, montée de Brout, rue de la charme, chemin des Condemines, rue de la Verchère, route de Busseret.

Soit une redevance d'occupation du domaine public d'un montant total de 255,30 € pour l'année 2026, 252,90 € pour l'année 2025, 250,92 € pour l'année 2024, 244,06 € pour l'année 2023.

Vote : pour 11 Abstention : 0 Contre: 0

2-Achat épareuse

La commune de Jalogny avait acheté avec la commune de Château une épareuse en 2007 pour la somme de 14591 €. La commune de Château souhaite s'en séparer. Elle offre de revendre sa part de copropriété à Jalogny pour la somme de 3000 €.

Le conseil préfèrerait attendre d'avoir vendu la remorque (2000 €) pour réaliser ce rachat. La Commune de Château sera interrogée sur ce point.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

3- RPQS Présentation Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public d'eau potable 2025

Principaux points

Rapport sur le prix et la qualité du Service (RPQS)

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la HAUTE GROSNE regroupe 13 communes : BERGESSERIN, SAINT LEGER SOUS LA BUSSIERE, BOURGVILAIN, SAINT PIERRE LE VIEUX, CHATEAU, SAINT POINT, GERMOLLES SUR GROSNE, SAINTE CECILE, JALOGNY, TRAMAYES, MAZILLE, TRAMBLY. NAVOUR SUR GROSNE

2.5. NOMBRE D'ABONNES	2021	2022	2023	2024	**2025**	**Variation Année N/N-1**
Abonnements						
Nombre d'abonnés domestiques	2 784	2 796	2 834	2 842	**2 854**	**+ 0,42 %**
Nombre d'abonnés non domestiques	21	23	23	31	**31**	**0 %**
Nombre total d'abonnements	2 805	2 819	2 857	2 873	**2 885**	**+ 0,42 %**

3.3.FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au **1er janvier 2026**, les frais d'accès au service s'élèvent à 50,00 € HT.
Au 1er janvier 2025, les frais d'accès au service s'élevaient à 57,85 € HT.

3.4.TARIFS DE L'EAU

Les tarifs applicables aux 1er janvier 2025 et 1er janvier 2026 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement		73,51 €	77,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Le m³ consommé		1,0030 €/m³	1,0530 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement (1)		88,64 €	80,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Le m³ consommé		1,0417 €/m³	0,933 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
Taux de TVA (2)		5,5 %	5,5 %
Redevances			
Agence de l'eau	Prélèvement sur la ressource en eau	-	-
	Pollution domestique	-	-
	Consommation eau potable	0,43 €/m³	0,39 €/m³
	Performance des réseaux AEP	0,01 €/m³	0,048 €/m³
SYDRO 71	Participation sécurisation	0,033 €/m³	0,033 €/m³
	Fonds renouvellement	0,41 €/m³	0,41 €/m³

:

5.3. PRESENTATION DES PROJETS ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE AU COURS DE L'ANNEE

Les travaux engagés par le syndicat en 2025 sont les suivants :

Travaux réalisés en 2025			Canalisations crées			
Communes	Rues / lieu dit	Type d'opération	Matériaux et Diamètre conduite	Linéaire (m)	Nombre de branchements	Montant HT
MAZILLE	"Devant épicerie RD17 et impasse de la Priale"	Renouvellement	PVC DN63 mm	59	8	53 098,96 €
			PEHD DN40 mm	39		
CHÂTEAU & MAZILLE	"Des Bordes au Carmel de la Paix"	Renouvellement	Fonte DN80 mm	1109	4	168 795,64 €
			PVC DN63 mm	17		
			PEHD DN50 mm	12		
			PEHD DN40 mm	15		
JALOGNY	"Ferme expérimentale"	Renouvellement	PEHD DN50 mm	47	1	8 590,35 €
			PEHD DN40 mm	2		
JALOGNY	"Touzaine"	Renouvellement	Fonte DN100 mm	2	0	54 451,87 €
			PEHD DN50 mm	1108		
			PEHD DN40 mm	2		
NAVOUR-SUR-GROSNE	"Route du Fornet"	Renouvellement	PEHD DN32	280	4	37 859,10 €
TRAMAYES	"Des Trèves à la Chevrotte"	Renouvellement	Fonte DN125 mm	9	1	83 758,50 €
			PVC DN140 mm	856		
			PVC DN125 mm	2		
			PVC DN63 mm	13		
BERGESSERIN	"Route du Branle"	Renouvellement	PEHD DN50 mm	66	3	24 188,70 €
			PEHD DN40 mm	4		
BERGESSERIN	"RD17"	Renouvellement	Fonte DN125 mm	1	11	134 191,10 €
			Fonte DN100 mm	2		
			PVC DN125 mm	312		
			PVC DN75 mm	189		
			PEHD DN40 mm	13		
		Total	-	4159 m	32 branchements	564 934,22 €

Soit 4,159 km de réseau et 32 branchements renouvelés pour un montant total de travaux de 564 934 € HT.

Observation : Le Conseil souhaite que le rapport soit publié sur le site de la commune (à date de la rédaction de ce PV c'est chose faite depuis le dimanche 18/10 !).

4 Affouages

Cette année la priorité absolue est donnée aux têtes de chênes qui demeurent sur la parcelle 125b dans les bois de Vaux sous la ligne à haute tension et sur la parcelle 26b dans les bois de Baroux. On ne touchera donc pas au vivant tant que ces deux parcelles n'auront pas été purgées.

On rappelle que les inscriptions ouvertes depuis le 1er octobre seront closes le 5 novembre et qu'ensuite le tirage au sort s'effectuera le samedi 21 novembre 2026.

5 Inauguration de la place du monument le 11 novembre

Invitations envoyées aux officiels et aux membres du CM actuels et ancienne mandature.

Plaques « Place du monument » commandée et plaque de remerciements aux donateurs réalisée et restant à placer.

La commémoration du 11 novembre aura un caractère plus solennel que d'habitude afin de remercier les différents donateurs et le Souvenir Français pour la réfection de la tombe des frères Jules et Noël MARDUEL (colonne brisée) située dans le carré militaire du cimetière.



Photo avant réfection



Photo après restauration du souvenir Français

La commémoration sera précédée d'une déambulation dans le cimetière à 11 H, en suivant un marquage préétabli. Nous rechercherons des enfants susceptibles de lire ce que nous savons sur ces soldats « Morts pour la France ».

Le Conseil Municipal devra être au complet à partir de 11h00.
Un document contenant de précieuses informations sur les « Morts pour la France » inscrits sur le monument est désormais en possession de la Mairie.
Les Porte-Drapeaux seront présents au cimetière à 11H.
Un message d'invitation à assister aux cérémonies et à l'apéritif qui suivra sera diffusé par Panneau Pocket et boîtes aux lettres aux habitants.

6 Questions diverses

Compte rendu réunion du SIRTOM : Frédéric Dauvergne
Remplacement des camions.
Les cartes de déchetterie à refaire seront facturées 5€.
Un Broyage itinérant est proposé par le SIRTOM. Les communes devront prêter un terrain.
Les habitants pourront apporter leurs déchets verts à broyer, un ESAT s'occupera de la machine à broyer.

Compte rendu réunion du SIEHG : Didier Rastour
SIE de la haute Grosne. Délégation de service Public donnée depuis juillet 2025 à SOGEDO.
Ressource 80% MBA, 20% source de la Mère Boitier. 9 stations de reprise, 16 réservoirs 4293m3.
263kms de réseau. Rendement 78,1%. 5374 habitants desservis pour 2885 abonnés.
Consommation moyenne 170L/jour/habitant. 100% de conformité microbiologique et physico-chimique. 4,41€ TTC/m3 dont1,70€ TTC de part syndicale. Renouvellement linéaire de 1,6% soit 4,2km pour 565 000€ TTC.

Compte rendu réunion DDT au sujet de l'entretien des cours d'eau et charte des eaux humiques et travaux hydrauliques ruraux : Daniel GELIN

Explications sur la nomenclature de l'eau : rivière, ruisseau, ru …
Il existe une cartographie départementale des cours d'eau consultable sur le site de la DDT.
Présentation des démarches règlementaires pour travaux hydrauliques agricoles : présentation de la fiche d'intention de travaux, demande à adresser systématiquement à la DDT.

Compte rendu de la commission mutualisation de la COM/COM :

Daniel Gelin a relaté au CM les sujets abordés lors de la dernière « Commission Mutualisation : Mise à disposition de matériel pour les communes, service de secrétaires de mairie « volantes », déménagement des services de l'urbanisme dans des locaux de la commune de Salornay , logiciels partagés …

Point sur l'installation des panneaux photovoltaïques (centrales Villageoises)

I. Petits rappels :

Ce projet a démarré en 2022 à l'initiative de « Centrales Villageoises », puis avec l'appui d'ENERCOOP (petite société comptant 100000 clients et sociétaires). Les centrales au sol nécessitent un dépôt de dossier auprès de la DREAL. Un bureau d'études avait donc été sollicité et avait déposé un rapport au printemps 2023. Le dossier avait alors pu être déposé en octobre 2024 et les demandeurs avaient reçu l'autorisation en décembre 2024.

C'est dans ce contexte que notre commune de Jalogny a signé avec ENERCOOP et Centrales villageoise deux actes juridiques :

- ***Une promesse unilatérale de bail emphytéotique de la commune de Jalogny :***
 Cette promesse signée pour 3 ans à compter du 16/10/2023 et courant donc jusqu'au 16/10/2026 est en cours de renouvellement, car un avenant (pour une durée de 2 ans) a été signé au cours d'un rendez-vous en mairie avec Madame Laurence BOUBET, le 24/09/2026.
- ***Une convention de partenariat, en septembre 2024 dont on peut rappeler l'article 4 « Phasage du projet » qui prévoit :***

- *La signature d'une promesse de bail emphytéotique entre les parties*
- *La réalisation des études et relevés nécessaires pour assurer le développement du projet.*
- *L'obtention des autorisations administratives nécessaires et d'une solution de valorisation de la production d'électricité prévisionnelle permettant un équilibre économique conforme aux attentes des parties. À cet égard, il convient de souligner que le PC a été accordé par le Préfet le 27/04/2026.*
- *La création de la SAS STÉ DE PROJET*
- *L'obtention d'une offre de prêt par un partenaire financier au profit de la SSP.*

II. Un processus laborieux qui augure mal d'une concrétisation du projet :

Il y avait déjà eu une pause en juillet 2025 parce qu'ENERCOOP avait demandé des devis d'installateurs qui avaient révélé un projet difficile à équilibrer.

C'est la raison pour laquelle contact avait été pris avec le SYDESL qui avait alors initié une demande de permis de construire, obtenu en avril 2026.

Le président de Centrales Villageoises est décédé alors que la coopérative s'apprêtait à faire, auprès d'ENEDIS, une demande de raccordement …

Certains partenaires ont alors suggéré de candidater à l'appel d'offre simplifié (AOS), ce qui a été fait mi-juillet 2026. Le résultat était attendu pour la mi-octobre et il est tombé le 9 /10 : négatif. Seuls 30 projets ont été retenus sur 871, et parmi les « retenus » seuls 10 n'étaient porteurs que d'un seul projet !

Ces errements prouvent que les petits projets comme le nôtre sont fort difficiles à réaliser… surtout dans le contexte d'augmentation de 30% des tarifs d'ENEDIS au 28/10/2026 ! Il est donc possible voire probable que ce projet n'aboutisse jamais.

Grange de Dîme

Le Conseil réfléchit à user de son droit de préemption sur le tènement immobilier sis 5 rue St Valentin, actuellement en vente en agence immobilière, où il est proposé au prix de 315 000 €.
Il semble qu'un acquéreur se soit présenté puisque l'affichage annonce désormais « sous compromis ». Il est donc proposé de prendre rapidement contact avec l'EPF (établissement Public Foncier) pour savoir si « a priori » il pourrait nous suivre et nous soutenir sur ce projet, certes ambitieux mais qui pourrait permettre à Jalogny, non seulement de bénéficier à terme de rentrées régulières en louant la maison d'habitation, mais encore de ramener dans le patrimoine de la commune ce magnifique bâtiment historique qu'est la grange de dîme, qui jouxte la grange communale.

Après discussion et examen des pièces présentées le Conseil émet un accord de principe pour entamer, rapidement, à tout le moins, cette consultation préalable de l'EPF sans le soutien duquel rien ne sera possible.

Aire de jeux du Verger

Après réflexion il a été décidé de réinstaller le jeu de remplacement pour les petits, non pas derrière le city stade, mais dans le fond de notre verger communal dans lequel nous ferions également transporter la petite balançoire qui est toujours en place, ainsi qu'une des deux tables de pique-nique. Afin d'augmenter encore le confort du verger le joli banc en bois du lavoir de la Chèvre y sera transporté, après restauration.

Pour tout cela il faut, préalablement, installer un portillon de sécurité sur l'accès donnant sur la route départementale. Un devis est en attente et deux autres sont à demander dans le cadre de la commission travaux.

Un jeu « GYMINO » est à commander pour la somme de 2658€.
Un choix reste à faire pour le sol de l'aire de jeux : des dalles ou un gravier amortissant ?
Ajoutons qu'un devis a d'ores et déjà été fourni par l'entreprise POTHIER CORSIN pour abattre 2 pommiers moribonds, arracher 6 souches d'arbres coupés par le passé et réaliser un terrassement en vue de créer une plateforme avec décapage de la surface et évacuation de déchets, fourniture et mise en œuvre de géotextile et pose d'une couche de graviers 31/15 sur 12cm de moyenne avec compactage sur 15 m2 environ. Ce devis s'élève à la somme de 2390, 00 € HT et 2713,00€ TTC.

Terrains de Vaux

Une annonce sur le JSL ne paraît pas pertinente.
Un agent immobilier est venu visiter sur site vendredi 16/10 et une nouvelle réunion est prévue sur site (puis en tant que de besoin en mairie) le jeudi 29/10 à 18H (tous les membres du CM sont les bienvenus) avec lui et l'entreprise qui avait fait réaliser une étude G1PGC par le cabinet INFRANEO en vue de renseigner un acheteur potentiel sur les contraintes de construction qui, d'ores et déjà, s'avèrent importantes.
Les panneaux sont à refaire avec un texte différent et dans toute la mesure du possible plus attractif.
L'annonce est à mettre sur le site de la Mairie.
Une décision concernant l'avenir de ces terrains (qui n'ont attiré presque personne depuis qu'ils ont été offerts à la vente) sera à prendre, impérativement, lors du prochain CM afin d'en tenir compte lors de l'établissement du projet de budget 2027. Faut-il baisser le prix ? Faut-il réunir les quatre parcelles en deux seulement ? Faut-il envisager une offre à des professionnels plutôt qu'aux seuls particuliers ? Pour tenter de répondre à ces questions nous comptons essayer de nous entourer de l'avis des professionnels que nous consultons.

Téléphone portable

Accord pour se doter d'un téléphone mobile, afin que la Mairie soit joignable quand les bureaux sont fermés. Le portable tournera entre les élus.

Référent frelon : Laurence PROST a été nommée référent frelon.

Divers

- Info Panneau Pocket : Il semble que le préfet a pris un arrêté concernant les équipements obligatoires pour les trottinettes électriques. Si celui-ci est applicable à notre commune il sera diffusé par Panneau Pocket
- Remarque de Daniel Gelin concernant les horaires d'éclairage public : Plus homogènes sur les différents points de la commune depuis une intervention technique ayant eu pour effet de prolonger l'éclairage du bas du bourg le soir jusqu'à 00H (au lieu de 23H).

L'ordre du jour étant ainsi épuisé le Conseil s'est achevé.